Bulletin Municipal 2021

SAULZET LE FROID

Espinasse - La Martre - Pessade - Souverand - Zanieres

SOMMAIRE

Vie communale	Page 4 -5
Les commissions	Page 6
Les travaux	Page 7 - 9
Les taxes et tarifs	Page 10
Les budgets	Page 11 - 14
La communauté de communes	Page 15 - 17
La qualité de l'eau	Page 18
Recyclages et Déchets	Page 19 - 20
ADIL	Page 20
Le déneigement	Page 21
Les associations	Page 22
Les brèves	Page 22

Vie communale

MOT DU MAIRE

Chers amis,

En cette nouvelle année je vous présente au nom du nouveau conseil municipal nos meilleurs vœux pour 2021. Le 15 mars dernier vous avez décidé d'accorder votre confiance à l'équipe municipale que je vous proposais, je vous en remercie.

En raison des conditions sanitaires ce n'est que le 25 mai que le conseil municipal a pu enfin se réunir, sans public, et enfin s'installer. L'histoire se souviendra de cette période inédite, perturbante pour les plaisirs simples de la vie, bouleversante pour nos activités associatives, familiales ou quotidiennes. Nous avons également été privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos évènements festifs et associatifs : de la fête patronale au repas des anciens, en passant par la commémoration du 8 mai et du 11 novembre.
Au début de l'été nous pensions avoir échappé au pire, hélas on ne sait plus. Il est encore impossible de mesurer totalement l'ampleur du choc sanitaire et des conséquences économiques à venir.
Malgré la pandémie la première antenne de téléphonie mobile est enfin opérationnelle et une deuxième, sur le site de Pessade, le sera très prochainement.

Bien entendu les commissions de la nouvelle équipe travaillent à de nouveaux projets qu'elles proposeront en conseil municipal. Pour vous donner quelques exemples, entre autres, nous envisageons la création d'un columbarium mais également l'adressage (nom et numérotation des rues), un travail collectif qui sera réalisé avec la participation des habitants qui le souhaiteront.

Pour terminer, prenez soin de vous et respectez bien les gestes barrières.

Encore une fois, bonne année et surtout bonne santé.

Bien à vous

Patrick PELLISSIER

MAIRIE

HORAIRES

Lundi	14h00 – 16h30
Mardi	14h00 – 16h30
Vendredi	14h00 – 16h30

Site internet : www.saulzetlefroid.fr

ETAT CIVIL 2019

NAISSANCES

Maxime PELLISSIER né le 5 mars
Noam ELOUFI né le 02 juin
Lukas PELLISSIER né le 26 juillet

DECES

Etienne BERTHOULE en mars
Andrée BROUSSE en mars
Anna SKORZIBOT en avril
Jacques CEREZO en mai
Raymonde PELLISSIER en août
Roger PLANEIX en octobre
Gilles JOURDE en octobre

ETAT CIVIL 2020

NAISSANCES

Baptiste GUITTARD né le 2 avril

DECES

Bernadette PELLISSIER en février
Geneviève COUGOUL en avril
Mélanie ROUDAIRE en décembre

L'EQUIPE MUNICIPALE

LE MAIRE

Patrick PELLISSIER

LES ADJOINTS

Gérard BEAUDONNAT

Ophélie ROUX

LES CONSEILLERS

Martine CHAUMET

Carine FONTAINE

Carine GARDET

Colette GUILLOUD

Jérémy GUITTARD

Philippe GUITTARD

Jérôme PELLISSIER

Céline SILBERBERG

LES EMPLOYES MUNICIPAUX

LA SECRETAIRE

Claude MASSOUBRE

LES AGENTS D'ENTRETIEN COMMUNAL

Jean-Pierre BOYER

Lucas BONY

Les commissions

COMMUNALES

Eau potable et assainissement

- **Ophélie ROUX**
- Carine FONTAINE
- Carine GARDET
- Céline SILBERBERG
- Philippe GUITTARD

Voirie et Urbanisme

- **Gérard BEAUDONNAT**
- Ophélie ROUX
- Carine FONTAINE
- Philippe GUITTARD
- Jérôme PELLISSIER
- Céline SILBERBERG

Communication et vie associative

- **Jérémy GUITTARD**
- Gérard BEAUDONNAT
- Carine FONTAINE
- Carine GARDET
- Céline SILBERBERG

Petit Patrimoine et Bâtiments communaux

- **Martine CHAUMET**
- Jérôme PELLISSIER
- Colette GUILLOUD
- Ophélie ROUX
- Jérémy GUITTARD

Gestion du Personnel technique

- **Ophélie ROUX**
- Gérard BEAUDONNAT
- Martine CHAUMET
- Carine FONTAINE
- Carine GARDET
- Colette GUILLOUD

Gestion des forêts sectionnales

- **Patrick PELLISSIER**
- Ophélie ROUX
- Philippe GUITTARD
- Colette GUILLOUD

Toutes les commissions communales sont présidées par le Maire : Patrick PELLISSIER

INTERCOMMUNALES

Conseiller Communautaire	•Patrick PELLISSIER (Titulaire) •Gérard BEAUDONNAT (Suppléant)
Développement économique	• Philippe GUITTARD (Titulaire) • Jérôme PELLISSIER (Suppléant)
Tourisme	•Carine GARDET (Titulaire) •Céline SILBERBERG (Suppléante)
Aménagement - Urbanisme - Habitat - Environnement	•Jérémy GUITTARD (Titulaire) •Gérard BEAUDONNAT (Suppléant)
Action sociale - Santé	• Martine CHAUMET (Titulaire) • Colette GUILLOUD (Suppléante)
Enfance - Jeunesse	• Ophélie ROUX (Titulaire) • Carine FONTAINE (Suppléante)
Culture - Vie Associative	• Jérémy GUITTARD (Titulaire) • Carine GARDET (Suppléante)
Sport	• Ophélie ROUX (Titulaire) • Céline SILBERBERG (Suppléante)

Les travaux

LA TELEPHONIE

SAULZET LE FROID

Notre commune bénéficie d'une couverture mobile depuis le printemps 2020 !
Vous pouvez recevoir et émettre des appels, SMS depuis votre téléphone mobile, surfer sur internet, utiliser votre GPS…
Une grande nouvelle pour les habitants de la commune et les personnes de passage.
L'antenne a été construite sur le terrain communal de l'ancienne déchetterie du bourg et a été financée, en partie, par la Région Auvergne Rhône Alpes.

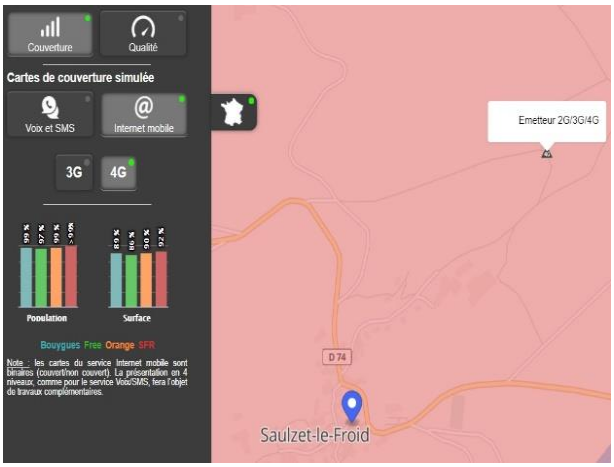

Source site ARCEP – mon réseau mobile

Plus d'infos disponibles sur :
www.monreseaumobile.fr

PESSADE

Une deuxième antenne est en fin de montage sur le site de Pessade, financée en partie par le département.
Elle devrait être opérationnelle courant 2021.

LA MAIRIE

La mairie a fait peau neuve, les fenêtres, les volets et la porte d'entrée ont été remplacés pour une meilleure isolation.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SAULZET LE FROID

Les travaux sur les réseaux d'assainissement (extension et réhabilitation) des secteurs du bourg et du hameau de Souverand, ainsi que la lagune, sont désormais terminés.

Tous les foyers pouvant être raccordés aux réseaux d'assainissement collectif doivent l'être obligatoirement.
Tous les usagers et futurs usagers vont recevoir, prochainement, un règlement d'assainissement.
Par ce document, nous espérons être à même de vous expliquer le fonctionnement de la lagune, de vous informer sur les déchets qui ne doivent être jetés dans la lagune via vos toilettes, sur les tarifs de raccordement et de la taxe d'assainissement.
En 2021, nous devrons remettre à jour notre schéma directeur d'assainissement (étude diagnostique et plan de zonage). En effet, jusqu'alors, le Conseil Départemental co-finançait, avec l'Agence de l'eau, les travaux d'assainissement collectif à hauteur de 80% du montant des travaux engagés.
Aujourd'hui, seul le Conseil Départemental continue de financer ce type de projet à hauteur de 50% et seulement dans les bourgs de plus de 90 habitants (sauf réhabilitation).
Ainsi, tous les projets d'assainissement collectif, prévus à plus ou moins long terme sur notre commune, sont remis en question et n'aboutiront probablement jamais, sauf nouvelle politique de subvention dans les années à venir (restons optimistes).
Nous profiterons également de cette mise à jour, pour inclure dans ce nouveau schéma directeur, une « enquête raccordement ». Celle-ci consiste en la vérification que tous les raccordements, possibles et prévus, aux réseaux d'assainissement ont été faits dans les conditions requises. Voyez, en cela, un moyen d'optimisation du fonctionnement de la lagune.

Informations

La station d'épuration et les réseaux d'assainissement ne sont pas des poubelles !!!!

Les produits à ne pas déverser dans les réseaux de collecte eaux usées/eaux pluviales, ni dans la station :

- Tous les produits avec ce logo
- Tous produits pétroliers (White-Spirit, pétrole, huiles de vidange…)
- Les résidus de peinture
- **Les lingettes de nettoyage**, même soi-disant « biodégradable »
- L'eau de javel en grande quantité (préférez les pastilles pré-dosées)

- Les préservatifs
- Les protections féminines (serviettes, tampons…)
- Les cotons tiges
- Les huiles de friture
- **A bannir purin, lisier, eaux blanches, …**

Pensez à l'**employé et aux personnels techniques** qui entretiennent réseau et station !

Respectez le service de collecte et de traitement des eaux usées qui est un **service public.**

Ces règles de base permettent de garantir la longévité des ouvrages (réseau et station).

De plus, cela risque de colmater le lit d'infiltration (cas d'un filtre à sable ou à roseaux).

Cas d'une entrée de station colmatée (dégrilleur bouché)

Cas d'une station colmatée (filtre colmaté)

SATEA 63

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le SPANC concerne toutes les installations d'assainissement individuel.
Depuis le 01/01/2020, l'organisme qui pratique les contrôles de conformité sur ces installations est la SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural).
Toutes les installations dont le dernier contrôle est intervenu en 2011, feront l'objet d'une visite courant 2021.
Certaines installations n'ayant jamais bénéficié de ce type de contrôle, seront contrôlées à partir de 2021- 2022.
Chaque personne concernée recevra au préalable un avis de passage.

Les taxes et tarifs

L'EAU

Raccordement au réseau d'eau potable :
1 500 € jusqu'à 10 mètres linéaires, plus 40 € par mètre linéaire supplémentaire

Abonnement :
11 € / an pour le premier compteur et 5 € / an pour les suivants

Consommation :
De 1 à 120 m3 : 1 € / m3
Supérieur à 120 m3 : 0.26 €

L'ASSAINISSEMENT

Redevance :
0.70 € / m3 d'eau consommé pour les maisons d'habitation

Raccordement :
3 000 € jusqu'à 30 mètres linéaires, plus 50 € par mètre linéaire supplémentaire

LA SALLE POLYVALENTE

Personnes de la commune :
200 € / jour, acompte de 100 €
Caution salle : 200 €
Caution nettoyage : 77 €

Personnes extérieures à la commune :
450 € / jour, acompte de 225 €
Caution salle : 450 €
Caution nettoyage : 77 €

Associations :
77 € / jour
Caution salle : 200 €
Caution nettoyage : 77 €

L'ECOLE D'AYDAT

Scolarisation :
850 € / enfant (pris en charge par la commune)

Cantine :
3.20 € / repas dégressif en fonction du Quotient Familiale

Les budgets

PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Fonctionnement dépenses :		
Chapitre : 11	Charges à caractères génèrales	89 972,09 €
Chapitre : 12	Charges de personnel et frais assimilés	74 350,00 €
Chapitre : 014	Atténuations de produits	
Chapitre : 023	Virement à la section d'investissement	20 572,00 €
Chapitre : 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 463,00 €
Chapitre : 65	Autres charges de gestion courante	72 860,00 €
Chapitre : 66	Charges financières	5 500,00 €
Chapitre : 67	Charges exceptionnelles	500,00 €
	TOTAL	**273 217,09 €**

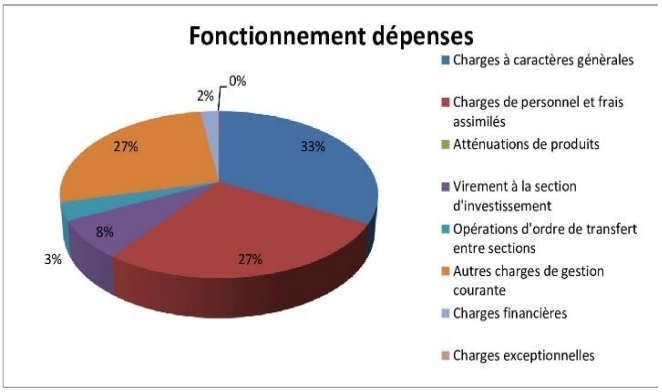

FONCTIONNEMENT RECETTES

Fonctionnement recettes		
Chapitre : 002	Résultat d'éxploitation reporté	63 645,09 €
Chapitre : 013	Atténuations des charges	
Chapitre : 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	
Chapitre 70 :	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	9 750,00 €
Chapitre : 73	Impots et taxes	98 915,00 €
Chapitre : 74	Dotations, subventions et participations	91 407,00 €
Chapitre : 75	Autres produits de gestion courante	8 000,00 €
Chapitre 77 :	Produits exceptionnels	1 500,00 €
	TOTAL	**273 217,09 €**

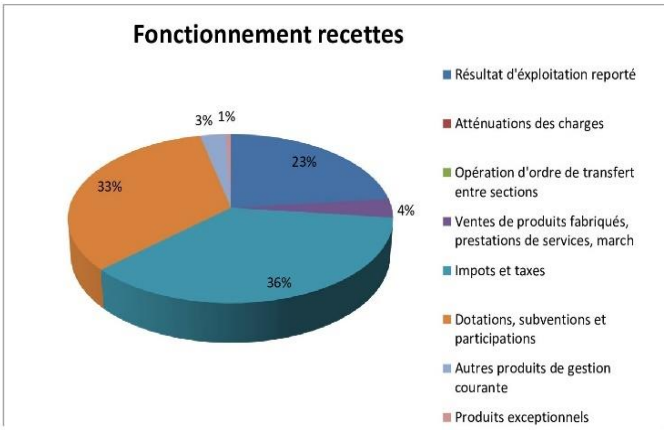

INVESTISSEMENT DEPENSES

Investissement dépenses :		
Chapitre : 040	Opération d'ordre de transfert entre section	
Chapitre : 041	Opérations patrimoniales	
Chapitre : 10	Immobilisations corporelles	- €
Chapitre : 16	Emprunts et dettes assimilées	30 077,00 €
Chapitre : 20	Immobilisations incorporelles	2 700,00 €
Chapitre : 204	Subvention équipements verses	620,00 €
Chapitre : 21	Immobilisations corporelles	3 500,00 €
Chapitre : 23	Immobilisation en cours	173 883,00 €
Chapitre : 27	Autres immobilisations financières	
	TOTAL	**210 780,00 €**

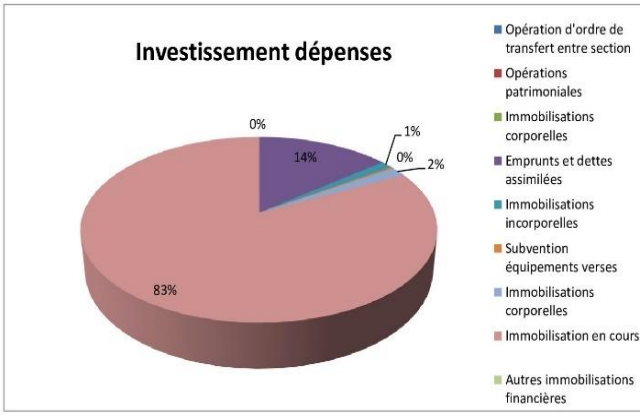

INVESTISSEMENT RECETTES

Investissement recettes		
Chapitre : 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 619,64 €
Chapitre : 021	Virement de la section d'exploitation	20 572,00 €
Chapitre : 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	0,00 €
Chapitre : 040	Opération d'ordre de transfert entre section	9 463,00 €
Chapitre : 041	Opérations patrimoniales	
Chapitre : 10	Dotations, fonds divers et réserves	79 803,36 €
Chapitre : 13	Subventions d'investissement	72 122,00 €
Chapitre : 16	Emprunt et dettes assimilées	1 200,00 €
	TOTAL	**210 780,00 €**

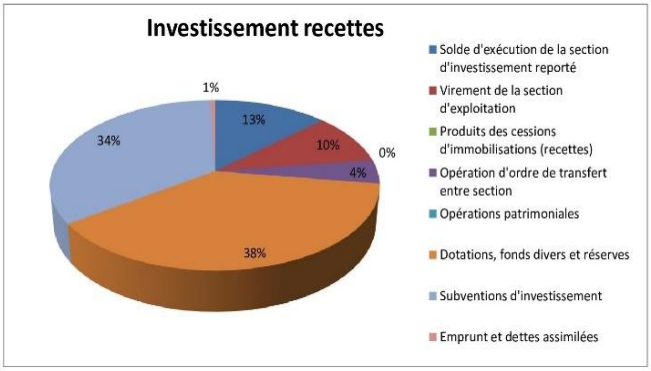

EAU

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Fonctionnement dépenses :		
Chapitre : 002	Résultat d'exploitation reporté	116,78 €
Chaptire : 011	Charges à caractère général	9 381,74 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	2 700,00 €
Chapitre : 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 326,48 €
Chapitre : 66	Charges financières	3 265,00 €
Chapitre : 67	Charges exeptionnelles	300,00 €
	TOTAL	**38 090,00 €**

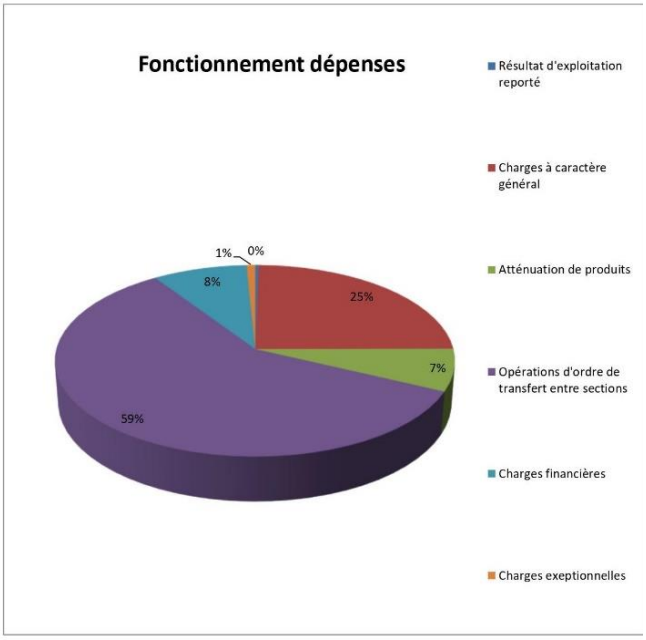

FONCTIONNEMENT RECETTES

Fonctionnement recettes		
Chapitre : 002	Resultat d'exploitation reporté	
Chapitre : 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 240,00 €
Chapitre : 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, march	33 850,00 €
	TOTAL	**38 090,00 €**

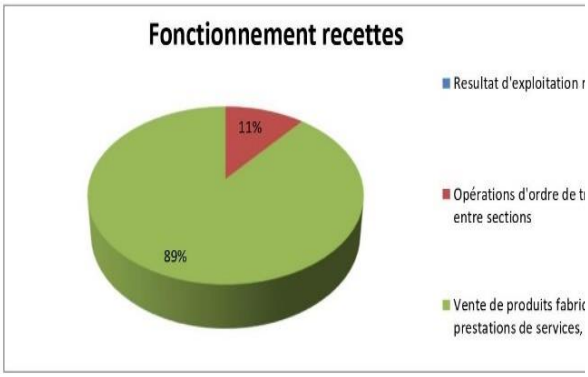

INVESTISSEMENT DEPENSES

Investissement dépenses		
Chapitre : 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Chapitre : 040	Opéraration d'ordre de transfert entre sections	4 240,00 €
Chapitre : 16	Emprunts et dettes assimilées	6 837,00 €
Chapitre : 20	Immobilisations corporelles	3 000,00 €
Chapitre : 23	Immobilisations en cours	13 426,27 €
	TOTAL	**27 503,27 €**

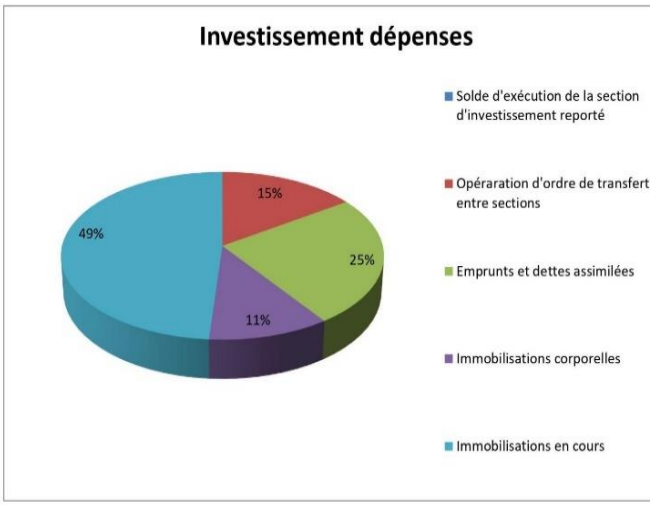

INVESTISSEMENT RECETTES

Investissement recettes		
Chapitre : 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 262,79 €
Chaptire 040 :	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 326,48 €
Chapitre : 10	Dotations, fonds divers et réserves	914,00 €
	TOTAL	**27 503,27 €**

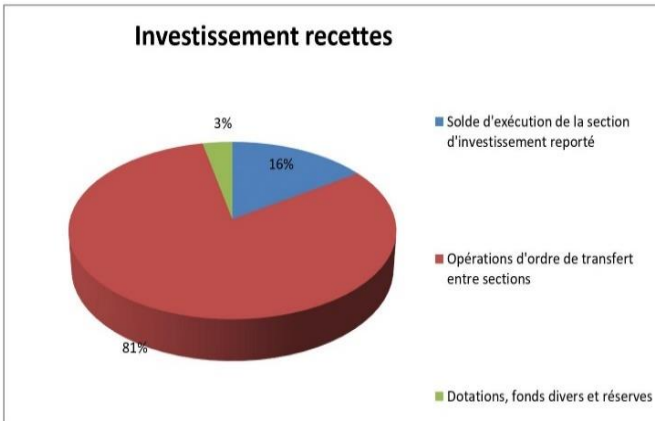

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Fonctionnement dépenses :		
Chapitre : 011	Charge à caractère génèral.	74,53 €
Chapitre : 023	Virement à la section d'investissement	3 171,47 €
Chapitre : 66	Charges financières	1 754,00 €
	TOTAL	**5 000,00 €**

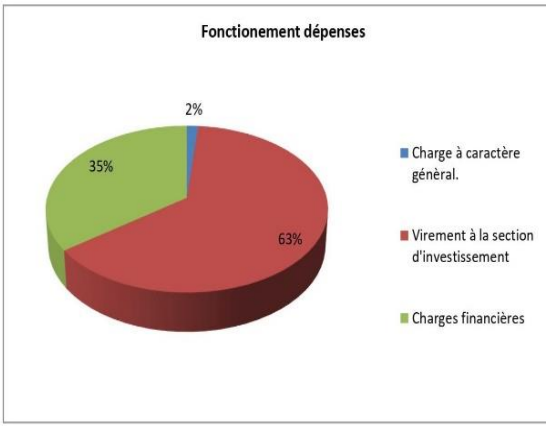

FONCTIONNEMENT RECETTES

Fonctionnement recettes		
Chapitre : 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services,	5 000,00 €
	TOTAL	5 000,00 €

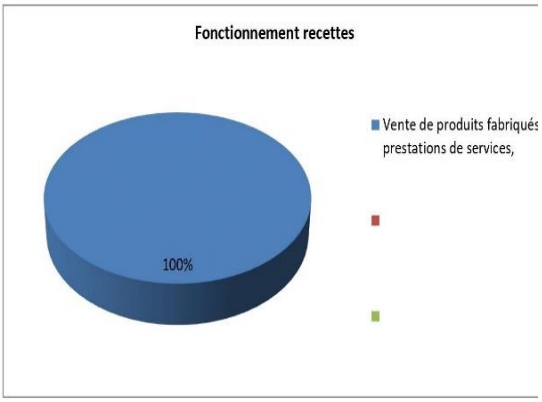

INVESTISSEMENT DEPENSES

Investissement dépenses :		
Chapitre 001	Déficite d'investissement reporté	1 189,36 €
Chapitre 16	Emprunts et Dettes assimilées	4 080,00 €
Chapitre : 23	Immobilisation en cours	7 400,00 €
	TOTAL	12 669,36 €

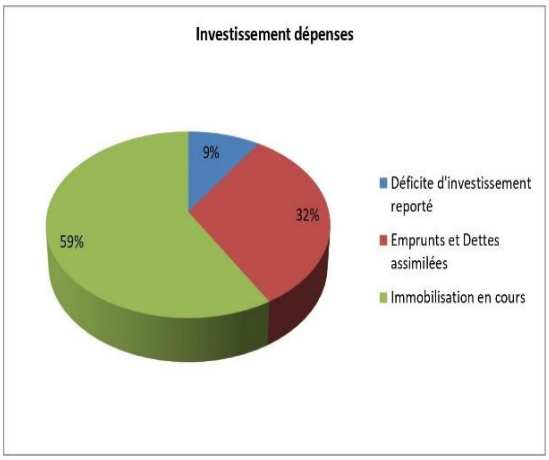

INVESTISSEMENT RECETTES

Investissement recettes		
Chapitre : 001	Excèdent antérieur reporté	
chapitre : 021	Virement de la section d'exploitation	3 171,47 €
Chapitre : 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	
Chapitre : 10	Apports, dotation et reversements	9 497,89 €
	TOTAL	12 669,36 €

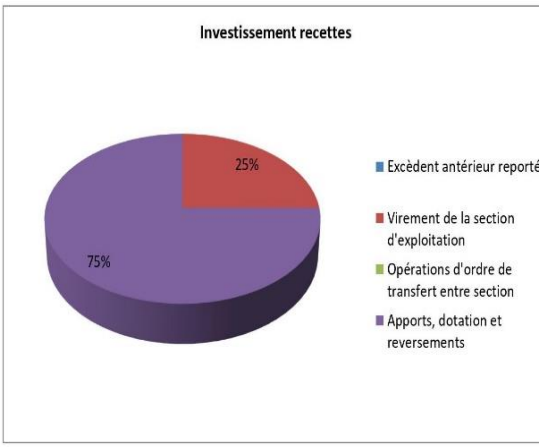

La communauté de communes

La vie intercommunale

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense rassemble désormais 27 communes, depuis l'intégration au 1er janvier 2020 de la commune de Saulzet-le-Froid.

Le territoire rassemble près de 13 000 habitants.

Elle est administrée par un conseil communautaire composé de 44 élus titulaires, issus des nouveaux conseils municipaux installés suite aux élections municipales de 2020

Les élus de l'exécutif :

Alain MERCIER	**Président**	Maire de NEBOUZAT
Yves CLAMADIEU	**1er Vice-Président Economie Agriculture Forêt**	Maire de ST-JULIEN-PUY-LAVEZE
Martine BONY	**2ème Vice-Présidente Enfance jeunesse**	Maire de VERNINES
David SAUVAT	**3ème Vice-Président Sports**	Maire de ST-SAUVES D'AUVERGNE
Gilles ALLAUZE	**4ème Vice-Président Tourisme**	Maire de CEYSSAT
Christophe SERRE	**5ème Vice-Président Culture**	Maire de TAUVES
Luc GOURDY	**6ème Vice-Président Action sociale santé**	Maire de GELLES
Jean-Louis GATIGNOL	**7ème Vice-Président Environnement SPANC**	Maire de CROS
Eric BRUGIERE	**8ème Vice-Président Aménagement urbanisme habitat**	Maire de LAQUEUILLE

Yannick TOURNADRE, Maire de La Tour d'Auvergne, est conseiller délégué aux activités nordiques.
Les autres maires sont membres du Bureau communautaire.

Informations sur les services

Les services à la personne :

- **L'aide à domicile,** service réservé aux personnes de plus de 60 ans, handicapées ou sortant d'hospitalisation, pour des prestations telles que : entretien du logement et du linge, préparation et aide à la prise des repas, accompagnement aux courses, à la promenade et aide dans les activités de la vie sociale. Tarifs selon la prise en charge et aides financières possibles en fonction des situations. ***Contact : sad@domes-sancyartense.fr***

- **Le portage de repas à domicile pour tous les jours dont week-ends et jours fériés :** Des repas livrés froids à réchauffer, avec prise en compte des régimes particuliers (diabétique et sans sel).

- **Le Bus des Montagnes, service de transport à la demande,** pour se rendre aux manifestations organisées dans le département (Sommet de l'élevage, Bus de Noël, etc.) et pour des destinations régulières permettant de faire des courses ou toutes autres démarches :
  - Les deuxièmes jeudis après-midis du mois vers Clermont-Ferrand,
  - Tous les jeudis matins vers le marché de Tauves.

Petite enfance / Jeunesse :

- **"A Petits Pas Dômes"**, multi-accueil de 12 places à Nébouzat. Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
  Tél : 04 73 62 32 37 – Mail : creche.nebouzat@domes-sancyartense.fr

- **"Les Petits Princes"**, micro-crèche de 8 places à Tauves. Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h30
  Tél : 04 73 21 10 67 – Mail : creche.tauves@domes-sancyartense.fr

- **"Gare aux P'tits Loups"**, micro-crèche de 10 places à La Gare de Laqueuille (St-Julien-Puy-Lavèze). Ouverte du lundi au vendredi de 5h45 à 18h30
  Tél : 04 73 22 04 85 – Mail : creche.garedelaqueuille@domes-sancyartense.fr

- **Le Relais Petite Enfance**, au service des assistants maternels, des jeunes enfants et leurs familles, propose des **ateliers d'éveil,** tous les matins en période scolaire, des **permanences d'information**, tous les après-midis sur rendez-vous, des **réunions thématiques professionnelles ou éducatives** et des **temps festifs ou culturels.**
  Contact : ram@domes-sancyartense.fr

- **L'accueil de loisirs "Les Dômes Pouces",** pour les enfants de 3 à 12 ans.
  Ouverture pendant les vacances scolaires (hors Noël), du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15
  Organisé sur différents sites, il inclut le service de restauration et de ramassage des enfants et offre des programmes d'activités variés et adaptés aux enfants.
  L'accueil de loisirs, c'est aussi : des **stages et activités thématiques** pour les 3–17 ans, et des **séjours avec nuitées** pour les 8–15 ans. ***Contact : acm@domes-sancyartense.fr***

Sports :

- **Le sport dans les écoles,** dispensé par 2 éducateurs sportifs de la Communauté de Communes pour toutes les classes des écoles primaires et complété par des journées sportives inter-écoles et des **sorties à la neige**. Un éducateur intervient auprès de la **classe rugby** du collège Gordon Bennett. Ils sont aussi mis à disposition d'associations intercommunales de foot et de rugby, pour les activités des jeunes licenciés.

- **Quatre salles de sports intercommunales pour les associations et les scolaires,** existent à La Tour d'Auvergne, Rochefort-Montagne, Gelles et Nébouzat. La Communauté de Communes projette d'aménager en 2021 **un terrain synthétique à Olby** pour la pratique du foot et du rugby en toute saison.

Culture :

- **La saison culturelle "Artenscène",** des spectacles pour les enfants des écoles primaires, collèges et lycée, des spectacles jeune public et tout public, à La Bascule à Tauves et dans les autres communes du territoire ; sans oublier le soutien à la **classe de théâtre** du collège Sancy-Artense.
  ☞ ***Demandez la plaquette de la nouvelle programmation 2020/2021.***

- **La salle de spectacles "La Bascule" à Tauves,** des conditions optimales pour accueillir les spectacles et des compagnies artistiques en résidences. Elle peut être louée aux associations locales pour leurs manifestations, aux entreprises pour des séminaires, à des particuliers pour des évènements privés.
  Contact : bascule@domes-sancyartense.fr

- **La résidence d'artistes "Maison Garenne" à Saint-Sauves, un site dédié aux arts visuels**
  Des artistes accueillis en résidence : création d'œuvres, animations partagées avec le public ou les scolaires, exposition finale ouverte à tous.

- **Les médiathèques intercommunales à Tauves et à Rochefort-Montagne,** en réseau avec les autres bibliothèques municipales. Sont proposés des prêts de livres et autres fonds documentaires (musique, vidéos, ...), ainsi que des animations tout public et envers les scolaires.
  A Tauves, Tél : 04 73 21 18 73 – Mail : mediatheque@domes-sancyartense.fr
  A Rochefort-Montagne, Tél : 04 73 21 47 52 – Mail : mediatheque.rochefort@domes-sancyartense.fr

- **Les ludothèques intercommunales à Bagnols et à Mazayes** proposent des prêts de jeux pour petits et grands et des animations tout public et envers les scolaires.
  A Bagnols, Tél : 04 73 22 29 94 – Mail : interlude@domes-sancyartense.fr
  A Mazayes, Tél : 04 73 21 47 52 – Mail : mediatheque.rochefort@domes-sancyartense.fr

Vie associative :

- **Un dispositif de subventions aux associations** en soutien aux manifestations d'envergure et aux actions envers les jeunes et du **matériel loué pour les manifestations locales** (podium, tentes, grilles, barrières, éclairage).
  ☞ ***Demandez le guide des activités rassemblant près de 300 associations.***

La Communauté de Communes c'est aussi...

- **Un accompagnement économique** des porteurs de projet souhaitant développer ou créer leur activité et **des terrains et locaux encore disponibles** pour l'installation d'entreprises.
- Des **subventions pour les entreprises avec point de vente**, dispositif permettant d'obtenir des aides régionales et intercommunales d'un montant entre 3000 € et 15000 €.
- Un **accompagnement des agriculteurs et des propriétaires forestiers**, soutenu par le Département.
- **Des équipements touristiques** : Centre montagnard Cap Guéry, site nordique de La Stèle à La Tour d'Auvergne, « De Bleu et de Sang » parcours muséographique à Laqueuille, rampe de mise à l'eau des bateaux sur les rives de la Dordogne à Larodde, actions pour la randonnée, etc.
- **La bourse au logement** rassemble les offres du secteur et permet aux demandeurs de trouver un bien (vente ou location de maisons, appartements, terrains) et une offre de **11 logements sociaux.**
- **Le service public d'assainissement non collectif** : pour le diagnostic de votre assainissement individuel et le contrôle de vos travaux ; des aides existent encore pour refaire votre assainissement.
- **Des travaux sur les berges de rivières**, pour préserver les ressources naturelles.

N'hésitez pas à vous renseigner !

Un numéro unique : 04 73 65 87 63 / Mail : accueil@domes-sancyartense.fr
Nos locaux : 23 route de Clermont à Rochefort-Montagne / Route de Bagnols à La Tour d'Auvergne
Consultez le nouveau site internet : www.domes-sancyartense.fr

Qualité de l'eau potable

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation départementale du Puy de Dôme

CS 93 383
69418 LYON cedex 03

tel : 04 72 34 74 00

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : SAULZET LE FROID
appartient à : MAIRIE DE SAULZET LE FROID
est exploité par : MAIRIE DE SAULZET LE FROID

2019 Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d 'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de

Signalez à votre distributeur d'eau les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Paramètres principaux de la qualité de l'eau	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
BACTERIOLOGIE				
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par d bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	3	0

	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
NITRATES						
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	Bonne qualité	mg/L	2	7,50	7,90	8,30
ARSENIC						
Elément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre Limite de qualité : 10 microgrammes/l	Bonne qualité	µg/L	1	0,00	0,00	0,00
PESTICIDES						
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondue	Bonne qualité	µg/L	1	0,000	0,000	0,000
DURETE						
Teneur en calcium et en magnésium La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité	Eau très peu calcaire susceptible de dissoudre les métaux des canalisations	°f	2	2,91	3,02	3,12

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2019. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

063001797

Recyclages et Déchets

LES DEPOTS SAUVAGES

Suite à des abus répétés de dépôts de déchets non autorisés sur le site dit de « la décharge » de Pessade, l'accès à ce site est désormais limité.

Une barrière a été mise en place courant novembre 2020 grâce à l'aimable participation de la société de chasse de Saulzet. Tout dépôt d'ordures ou déchets de quelque sorte que ce soit (plastiques, électroménager, déblais de terre, gravats, bois, plâtre, végétaux, fumiers, …) sera dorénavant interdit sur ce site. Merci aux habitants de la commune de prendre leurs dispositions pour évacuer leurs déchets auprès des déchetteries locales. Un arrêté municipal fixant ces nouvelles dispositions est en cours d'élaboration.

Nous rappelons qu'outre la déchetterie de Besse, notre commune a accès à celle de Theix (adresses et horaires en encart).

Nous rappelons que tout contrevenant est passible d'une amende de 35 euros (article R 632-1 du code pénal), et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1500 euros et le véhicule peut être confisqué (article R635-8 du code pénal).

LES DECHETTERIES

Déchetterie de Besse
D978
63610 Besse-et-Saint-Anastaise

Horaires d'ouverture :
Lundi, vendredi, samedi 9h-12h/14h-18h.
Mardi 8h-12h/14h-17h.
Mercredi 9h-12h/14h-18h.

Déchetterie de Theix
RD96 – route de Nadaillat
Theix
63122 Saint Genès Champanelle

Horaires d'ouverture :
du mardi au samedi, 9h-12h et 14h-18h.

LES DECHETS VERTS

L'entretien du jardin pour un particulier génère en moyenne 160 kg de déchets verts par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes par an, bien que cette pratique soit interdite depuis de nombreuses années.

Des solutions alternatives individuelles ou collectives, respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement, simples à mettre en œuvre existent pourtant tels que le compostage, le paillage ou encore l'apport en déchetterie.

ADIL *(Agence Départementale d'Information sur le Logement)*

Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques sur le logement :**
Acheter, vendre ou louer un logement, investir dans l'immobilier, réaliser des travaux,
connaître les normes ou la qualité du bâti,
gérer un logement en copropriété …

Demandez des ***conseils*** *d'experts avant d'agir !*

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Des **permanences** sont organisées sur le département.

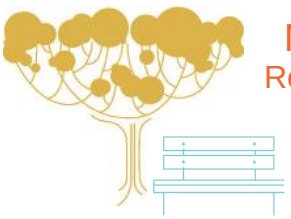

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org **www.adil63.org**

Membre du réseau FAIRE

Le déneigement

En ce début de période hivernale, le Sancy grelotte. La commune s'enveloppe dans un épais et lourd manteau blanc. En effet, pas moins de 80 cm de poudreuse recouvrent le sol et, avec le vent, des congères de plus de deux mètres se sont formées. L'heure n'est plus à la vitesse ni à la précipitation, mais davantage à la prudence et à la contemplation.

Si dans l'ensemble la neige fait le bonheur des touristes et des Saulzetois qui se sont amusés à faire des bonhommes de neige, des batailles de boule de neige… d'autres doivent aller travailler.

Pour cela, Lucas BONY qui, pour la première fois, utilisait le matériel de déneigement, est venu pallier l'absence de notre employé communal et a déneigé du mieux possible, alors que certaines communes avoisinantes sont restées bloquées pendant près d'une semaine.

A ce titre, il se peut qu'il ne se soit pas engagé dans toutes les ruelles, parfois trop étroites par rapport aux dimensions de l'étrave, par crainte de causer des dégâts matériels.

Certains d'entre vous ont été reconnaissants de son travail et nous les remercions de leur soutien, d'autres se sont montrés indulgents, mais on regrette qu'**une minorité, que l'on ne peut oublier, lui ait manifesté un certain mécontentement.**

Enfin, nous souhaitons rappeler qu'il appartient à chacun d'entre nous, sauf cas de force majeur, de dégager son devant de porte, par ses propres moyens, même si l'amas de neige qui se trouve devant le portail provient du passage de l'étrave.

Soyons solidaires, privilégions l'entraide entre voisins afin de venir en aide aux personnes qui en auraient besoin.

Les associations

En 2020, face à la crise sanitaire, il nous a été impossible de faire respecter toutes les contraintes que la préfecture nous a imposées pour tout rassemblement sur un lieu public. Pour la sécurité de tous, nous avons préféré annuler toutes les manifestations et rompre nos engagements.
En espérant que 2021 sera une année plus heureuse, nous vous souhaitons à tous, nos meilleurs vœux de bonheur et de santé.

L'ensemble des associations de la commune

Les brèves

PETIT RAPPEL

Pour toute requête, pour toute aide impérieuse ou remarque concernant le travail des employés municipaux, merci de vous adresser directement à la mairie ou aux conseillers municipaux de votre village.

SITE INTERNET

Le site de la commune a été remis à jour. Vous trouverez :

- Les comptes rendus et dates des réunions.
- Les liens utiles pour vos démarches administratives
- Le PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Les services de la communauté de communes
- Les adresses, téléphones des écoles et collèges des alentours
- Les services à la population
- …

TRESORERIE ST AMANT-TALLENDE

Elle est fermée depuis le 1er janvier 2021, le recouvrement des produits locaux (cantines, garderies ...) et la gestion des collectivités locales seront désormais assurés par le « service de gestion comptable d'Issoire ».
Vous pouvez aussi payer vos factures

Par INTERNET
www.tipi.budget.gouv.fr
Via
PAYFIP

ou

PAIEMENT DE PROXIMITÉ
Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques

Pour payer en espèces* ou par carte bancaire : vos impôts, amendes, avis de cantine, de crèche, d'hôpital… rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* dans la limite de 300€

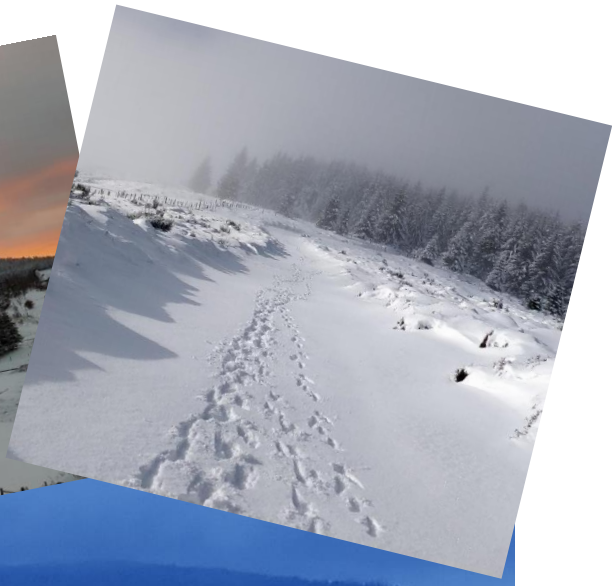

Bonne Année
2021

Saulzet le Froid et Souverand

Carte de l'état-major 1820-1866

Carte de 1950

Source IGN - https://remonterletemps.ign.fr/

Photographie aérienne 2016

Mairie de Saulzet-le-Froid

Bulletin municipal 2021
Directeur de publication : Patrick PELLISSIER
Membres du comité de rédaction : Gérard BEAUDONNAT, Carine FONTAINE, Carine GARDET, Jérémy GUITTARD, Céline SILBERBERG
Imprimerie : Groupe Chaumeil Clermont-Ferrand